

PROCÉDURE LORS DU DÉPART D'UN USAGER COVID-19 SUSPECT OU CONFIRMÉ DU CME-PED À DOMICILE

1. Congé autorisé par le médecin
2. Recommandation de suivre tout ce que la santé publique lui dicte.

Remettre document sur le site du ministère :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002485/>

Remettre document sur le site Santé Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/grossesse-conseils-meres.html>

3. L'AIC avise le gardien de sécurité du départ de l'utilisateur pour libération de l'ascenseur #2.
4. Avant le départ, l'utilisateur et son accompagnateur se lavent les mains et portent un masque. L'utilisateur circule avec vêtement propre.
5. L'utilisateur et son accompagnateur quittent accompagnés de l'infirmière et utilisent l'ascenseur #2.
6. L'infirmière porte l'ÉPI gouttelettes/contacts avec protection oculaire propre au départ. L'accompagnateur et l'utilisateur apportent les valises ou autres, l'infirmière ne touche pas l'utilisateur, car pèse sur les boutons de l'ascenseur.
7. L'utilisateur et l'accompagnateur quitte par les portes avant.
8. Le gardien de sécurité appelle l'hygiène et salubrité pour désinfection de la chaise roulante s'il y a lieu et des portes avant.
9. Au départ, l'infirmière revient par l'ascenseur #2 au département.
10. À son retour sur le département, l'infirmière vide la chambre avant d'enlever son ÉPI.
11. Lors d'un départ d'une mère-bébé, l'infirmière au dossier contact le CLSC pour aviser de la situation et que l'équipe respecte leur trajectoire.